

JEU

de la
participation

2025

Avis de tenue de compétition

Date 1^{er} et 2 mars 2025

Lieu Complexe Sportif Alphonse Desjardins (CSAD)

Hôte CPA Trois-Rivières

Sanctionné par Patinage Canada
P-24-005

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscription doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le **4 février 2025, 16h.** (HNE)



**PATINAGE
QUÉBEC**

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements sur les personnes-ressources.....	3
Patinoires	3
Admissibilité aux compétitions (Exigences techniques).....	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
Inscriptions.....	5
Droits d'inscription.....	5
Contenu de programme	6
Horaire de la compétition.....	6
Hébergement	6
Accréditation des entraîneurs	6
Musique.....	8
Vidéo	8
PRIX	8
Frais d'admission.....	9
COSTUMES.....	9
Accidents et responsabilités	9
AUTRES RENSEIGNEMENTS	9
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX et Renseignements techniques	10
A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF	10
B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION.....	11
C. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION	11
D. ADMISSIBILITÉ	12
E. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE	12
F. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE.....	12
G. SURCLASSEMENT.....	12
H. SUBSTITUTION (PF - 6).....	13
I. EXCLUSION.....	13

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Jeux de la Participation 2025 qui se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

Les règlements qui régissent les Jeux de la Participation 2025 s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire régionale, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Gestionnaire aux compétitions et aux événements : Jessie Côté
Téléphone : 514 252-3073 poste 3827
Courriel : jcote@patinage.qc.ca
Site Internet : www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition : Jessie Côté
Représentante technique : Marie Brouillet
Spécialiste de données en chef : Dominique Petit
Spécialiste de données informatiques en chef: Robert Cadorette

PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimension de la surface des glaces :
Complexe Sportif Alphonse Desjardins (CSAD) 260 Rue Dessureault Trois-Rivières, QC G8T 9T9	100 x 200 pieds (Glace #1)

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Pré-Novice Dames et Novice Dames ne sera pas permis.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves de Jeux de la Participation doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de Patinage Canada et respecter le [code de déontologie](#).
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux **compétitions de qualification de Patinage Canada** doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre «d'acceptation» provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

Ce formulaire doit être rempli annuellement. La date limite chaque année est le **25 août**. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à [cette page](#).

[Demande pour les citoyens étrangers](#)

- (3) **Politique d'admissibilité des athlètes pour la finale provinciale des Jeux de la Participation:**
Pour être admissible à la Finale des Jeux de la Participation, le participant doit également :

- Posséder une adresse permanente au Québec;
- Avoir son club d'appartenance au Québec;
- Ne pas être identifié Excellence par Patinage Québec;
- Participer à l'épreuve de qualification de la région dont son club d'appartenance est membre ou à l'épreuve de qualification dont le club d'appartenance de sa partenaire est membre en couple et en danse;
- Être présent en tout temps avec sa délégation.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) EXIGENCE EN MATIÈRE DE TEST :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant **le 1er janvier précédent la Finale provinciale**. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.

INSCRIPTIONS

Immédiatement après l'affichage des résultats de votre finale régionale, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Jeux de la Participation 2025 aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l'inscription à la finale provinciale.

Les inscriptions doivent être faites en ligne PAR VOTRE RESPONSABLE RÉGIONAL auprès de PATINAGE QUÉBEC. Tous les participants doivent ÉGALEMENT s'inscrire sur SPLEX.

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [Inscription](#) toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mardi 4 février 2025 à 16 h.** (HNE)

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de service, les frais administratifs et les taxes.

	Date limite le 4 février 2025 16h
Simple	1 programme
Juvenile, Pré-Novice et Novice	200 \$
Couple et Danse	1 programme
Pré-Novice	115\$ / partenaire

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements et se fait sur le site de compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le lundi 10 février 2025.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au 10 février 2025**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec](#).

HÉBERGEMENT

Veillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux de la participation a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides
(ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :

- Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si lorsque le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX.

Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX. Il est possible de faire des modifications de votre fichier de musique directement dans SPLEX. **La date limite pour les modifications est le 10 février 2025.** Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après cette date. En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, **car le téléchargement primera sur les CD.**

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente, suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

VIDÉO

HFT Communications sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Le frais d'inscription incluent les vidéos. Un lien sera envoyé aux participants pour pouvoir télécharger leurs vidéos. Prévoir un délai d'au moins 48h après la fin de la compétition avant l'envoi du lien.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il aura une médaille. Vous pourrez obtenir les instructions de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

L'admission générale des spectateurs est gratuite pour cet événement.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures au concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce de Jeux de la Participation 2025.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les [Exigences de programme de patinage](#) de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.

Programme libre en musique :

- A Dames** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.
- D Messieurs** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Test requis : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.

Programme libre en musique :

- B Dames** 3 minutes +/- 10 sec.
- E Messieurs** 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES ET MESSIEURS

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.

Programme libre en musique :

- C Dames** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
- F Messieurs** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

PRÉ-NOVICE COUPLE

Test requis : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents de patinage en couple Pré-Novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

Programme libre en musique : **G Couple** 3 minutes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DANSE

Test requis : Au moins un partenaire doit avoir réussi le test complet STAR 6 de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents de patinage en couple Pré-Novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

Programme libre en musique : **H Danse** 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 entrée

C. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux de la Participation. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale des Jeux de la Participation.

Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:

les deuxième places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;

en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

D. ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.
La date limite pour les tests est le 1er janvier précédent la compétition.

E. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance

SPÉCIFICATION PRÉ-NOVICE COUPLE ET PRÉ-NOVICE DANSE

L'équipe en couple ou en danse doit s'inscrire auprès de Patinage Québec pour l'un des deux clubs ou écoles qu'ils représentent en remplissant un formulaire en ligne avant le 1er octobre de chaque année.

Ils devront déterminer la région qu'ils désirent représenter dans le cadre du programme des Jeux de la Participation en même temps qu'ils procèdent à leur inscription aux épreuves de qualification pour l'Équipe du Québec dont la date limite est le 1er octobre.

Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline aux Jeux de la Participation, il peut le faire seulement s'il représente la même région, celle de son club d'appartenance (épreuve individuelle), dans toutes les disciplines.

Ex : une patineuse, membre d'un club de la région Montréal et un patineur, membre d'un club de la région Bourassa décide de représenter la région Montréal en Pré-Novice danse.

La patineuse peut également concourir en Juvénile Dames, mais le patineur ne peut participer aux épreuves en simple chez les messieurs.

En octobre, Patinage Québec avise les associations régionales du choix du club d'appartenance des participants en couple et en danse pour le programme des Jeux de la Participation.

F. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

G. SURCLASSEMENT

Aucun.

H. SUBSTITUTION (PF - 6)

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à Patinage Québec ***avant le 27 février à 16 h auprès de Jessie Côté, gestionnaire de compétitions.***

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **Patinage Québec** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **Patinage Québec** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

I. EXCLUSION

Aucune exclusion.